



**Procès-verbal de la 4<sup>e</sup> assemblée ordinaire  
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)  
tenue à huis clos le jeudi 28 mai 2020 à 17h30 heures  
via la plateforme collaboratrice en ligne et en vertu de  
l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé  
et des Services sociaux daté du 15 mars 2020 et amendé le 27 mai 2020**

---

<b>Personnes présentes :</b>	M. Luc Tremblay	président
	M. Claude Ferron	vice-président
	M. Pierre Montreuil	administrateur
	Mme Valérie Renaud-Martin	administratrice
	M. Philippe Lauzon	administrateur et représentant des usagers du transport urbain
	Mme Mariannick Mercure	administratrice
	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
	Mme. Roxanne Loranger	Coordonnatrice ressources humaines et secrétaire corporative
<b>Personnes ressources :</b>	M. Patrice Dupuis	directeur général par intérim
	M. Gaëtan Leclerc	directeur du service de l'entretien
	M. Charles-Hugo Normand	conseiller en communication et partenariat
	M. Robert Thompson	directeur du service de transport par intérim

---

**1. Mot de bienvenue du président**

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 4<sup>e</sup> assemblée publique.

-----

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**(48-20)** IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en ajoutant au point 11 « Affaires diverses », le sujet suivant :

a) Plan de relance-Phase 1

ADOPTÉE

-----

**3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire à huis clos du 23 avril 2020**

(49-20) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : Mme Mariannick Mercure

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire à huis clos du 23 avril 2020 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire à huis clos du 23 avril 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7 mai 2020**

(50-20) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7 mai 2020 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7 mai 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**5. Comptes à payer**

(51-20) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Philippe Lauzon  
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés de 28905 à 29044 et les paiements directs 606 à 623 le tout couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 22 avril 2020, pour une somme totale de 1 058 889.44 \$, à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

-----

## 6. Dépôt du rapport financier

CONFORMÉMENT à l'article 138 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30-01), Mme Caroline Cinq-Mars, directrice des services administratifs et trésorière, dépose le rapport financier au 31 décembre 2019. Les grandes lignes sont :

Auditeur indépendant : Rapport sans réserve

### Bilan

Actifs financiers	15 566 732\$	Passifs	22 013 102\$
Actifs non financiers	28 660 226\$	Excédent accumulé	22 213 856\$
	-----		-----
	44 226 958\$		44 226 958\$

### État des résultats

Revenus de fonctionnement	15 808 000\$
Revenus d'investissement	8 052 301\$
Charges	23 729 302\$

Ce qui donne un surplus de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 130 999\$

-----

## 7. Financement d'une valeur de 3 002 000\$

### a) Adjudication

**(52-20)** ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 129-A (2014), 136 (2014), 138 (2015), 153 (2019) et 155 (2019), la Société de transport de Trois-Rivières souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Société de transport de Trois-Rivières a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 11 juin 2020, au montant de 3 002 000 \$;

ATTENDU Qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu sept soumissions conformes.

## 1 - CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE

429 000 \$	0,90000 %	2021
436 000 \$	1,00000 %	2022
443 000 \$	1,10000 %	2023
450 000 \$	1,25000 %	2024
1 244 000 \$	1,30000 %	2025

Prix : 99,25830

Coût réel : 1,44111 %

## 2 - BMO NESBITT BURNS INC.

429 000 \$	1,00000 %	2021
436 000 \$	1,00000 %	2022
443 000 \$	1,10000 %	2023
450 000 \$	1,20000 %	2024
1 244 000 \$	1,25000 %	2025

Prix : 99,08500

Coût réel : 1,45834 %

## 3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

429 000 \$	0,80000 %	2021
436 000 \$	0,90000 %	2022
443 000 \$	1,05000 %	2023
450 000 \$	1,20000 %	2024
1 244 000 \$	1,30000 %	2025

Prix : 99,07160

Coût réel : 1,46848 %

## 4 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

429 000 \$	0,90000 %	2021
436 000 \$	1,00000 %	2022
443 000 \$	1,10000 %	2023
450 000 \$	1,25000 %	2024
1 244 000 \$	1,30000 %	2025

Prix : 99,16400

Coût réel : 1,46873 %

## 5 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

429 000 \$	0,80000 %	2021
436 000 \$	1,00000 %	2022
443 000 \$	1,10000 %	2023
450 000 \$	1,20000 %	2024
1 244 000 \$	1,25000 %	2025

Prix : 98,96700

Coût réel : 1,48467 %

## 6 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

429 000 \$	0,80000 %	2021
436 000 \$	0,90000 %	2022
443 000 \$	1,05000 %	2023
450 000 \$	1,15000 %	2024
1 244 000 \$	1,30000 %	2025

Prix : 98,97561

Coût réel : 1,48813 %

## 7 - SCOTIA CAPITAUX INC.

429 000 \$	0,85000 %	2021
436 000 \$	1,00000 %	2022
443 000 \$	1,05000 %	2023
450 000 \$	1,15000 %	2024
1 244 000 \$	1,30000 %	2025

Prix : 98,96140

Coût réel : 1,50275 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE est la plus avantageuse ;

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Claude Ferron

APPUYÉ DE :

M. Philippe Lauzon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 002 000 \$ de la Société de transport de Trois-Rivières soit adjugée par la firme CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE ;

QU'une demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le président et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

*b) Concordance et courte échéance*

**(53-20)** ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de Trois-Rivières souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 002 000 \$ qui sera réalisé le 11 juin 2020, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
136 (2014)	391 500 \$
136 (2014)	130 500 \$
129-A (2014)	8 000 \$
138 (2015)	162 000 \$
155 (2019)	717 000 \$
153 (2019)	867 600 \$
153 (2019)	725 400 \$
136 (2014)	391 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence.

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 153 (2019), La Société de transport de Trois-Rivières souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Philippe Lauzon  
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 11 juin 2020 ;

les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année.

Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)

Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;

CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation. À cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisé destiné aux entreprises » ;

CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE DE MONTRÉAL TROIS-RIVIÈRES  
5585, BOUL. JEAN XXIII  
TROIS-RIVIÈRES, QC, G8Z 4N8

QUE les obligations soient signées par le président et la trésorière. La Société de transport de Trois-Rivières, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 153 (2019) soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 juin 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

-----

## **8. Adjudication du contrat d'huiles**

**(54-20)** CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres sur invitation pour le contrat de fourniture des huiles pour autobus ;

CONSIDÉRANT le cahier des charges du projet 2020-05-HUILES ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions effectuée le 21 mai 2020 à 11h, devant témoins ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. Philippe Lauzon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat d'achat des huiles soit octroyé à la compagnie Les huiles Desroches pour la somme de 27 197.34\$, taxes incluses, et ce, pour une période d'un an.

ADOPTÉE

-----

## **9. Embauche des chauffeurs**

**(55-20)** IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois  
APPUYÉ DE : M. Luc Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soit entériné, à la suite du processus de sélection, l'embauche des chauffeurs temporaires sur appel suivants et dans l'ordre :

1. Michel Charette
2. Bruno Gruninger
3. Tommy Dupont

QUE l'embauche des chauffeurs soit conditionnelle à l'obtention de leur dossier complet respectif.

ADOPTÉE

-----

## **10. Renouvellement du portefeuille d'assurance dommages**

**(56-20)** CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement du portefeuille d'assurance dommages pour la période du 31 mai 2020 au 31 mai 2021, déposée par le courtier AON :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil  
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron



ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'entériner l'ensemble des protections, pour une prime totale avant taxes de 151 364\$, avec les compagnies Aviva, Northbridge, Lloyd's et SUM.

D'autoriser le directeur général à signer la proposition de renouvellement pour et au nom de la STTR.

ADOPTÉE

-----

**11. Affaires diverses**

*a) Plan de relance-Phase 1*

**(57-20)** CONSIDÉRANT la situation particulière à laquelle fait face la Société de transport de Trois-Rivières, en raison de la pandémie ;

CONSIDÉRANT le désir d'effectuer un plan de relance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil

APPUYÉ DE : M. Philippe Lauzon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU'une campagne de réduction des tarifs soit mise en place pour la période estivale.

ADOPTÉE

-----

**12. Période de questions**

M. Yancy Gauthier demande s'il serait possible d'avancer une date approximative du retour à l'horaire régulier, car il dit que cela cause plusieurs inconvénients aux usagers et que si la STTR remet l'horaire régulier, il va sûrement y avoir plus d'usagers. M. Gauthier, n'étant évidemment pas en ligne, le conseille en communication n'a pu lui donner de réponse.

-----

**13. Date de la prochaine assemblée**

La prochaine assemblée aura lieu le jeudi 25 juin 2020 à 19 h.

-----

**14. Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR :  
APPUYÉ DE :

M. Claude Ferron  
Mme Mariannick Mercure

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 17h40

ADOPTÉE

-----

---

M. Luc Tremblay  
Président

---

Mme Roxanne Loranger  
Secrétaire corporatif